

Assemblée des délégués du SEPE du 27 janvier 2017

<u>LIEU</u>	: Restaurant de l'Aigle, Grandfontaine
<u>DEBUT DE L'ASSEMBLEE</u>	: 18h00
<u>PRESIDENT</u>	: M. Marcel HUBLEUR
<u>SECRETAIRE</u>	: Mme Marie-Françoise Maître
<u>DELEGUES EXCUSES</u>	: MM. Hubert FARINE, Alle Manuel GODINAT, Porrentruy
<u>DELEGUES ABSENTS</u>	: MM. David KLAY, Courgenay, Marcel MEYER, Porrentruy Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy Yves VOISARD, Porrentruy

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 18 de l'assemblée du 23.11.2016 à Damvant
5. a) Prendre connaissance et préavisier le projet de traitement des micropolluants d'un montant de CHF 4,7 Millions, qui sera soumis aux communes membres pour approbation et sous réserve de subventions
b) Donner les compétences à la commission du SEPE pour lancer les mandats d'étude, se procurer et consolider le financement

1. Ouverture

Le Président M. Marcel Hubleur salue les participants et leur souhaite encore tous ses vœux pour la nouvelle année.

Mme Marguerite Vuillaume, Maire de Grandfontaine, accueille avec plaisir les délégués dans sa commune et leur indique que l'apéritif sera offert à l'issue des délibérations.

Le Président demande si des modifications sont souhaitées concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Claude Gury et M. Francis Dubey sont désignés comme scrutateurs.

3. Appel nominal

Alle	Isabelle Fleury, Patrick Fluri
Baroche	Jean-Pierre Gindrat, Maurice Froidevaux
Cornol	José Beuret, Ernest Gerber
Courgenay	Denis Baillif, Régine Guélat, Jean-Marc Lopinat
Courtedoux	Yanick Matthey, Jean-Paul Meneghelli,
Fontenais	Jean-Luc Bourquin, Francis Dubey, Pierre Hubleur
Haute-Ajoie	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
Porrentruy	Chantal Braichet, Christine Choulat Raval, Claude Gury, Marcel Hubleur
Rocourt	Rachèle Gigandet, Raymond Périat
Grandfontaine	Nathalie Pouchon, Marguerite Vuillaume

24 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 18 de l'assemblée des délégués du 23 novembre 2016 à Damvant

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un lever de main, et avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

- 5. a) Prendre connaissance et préavisier le projet de traitement des micropolluants d'un montant de CHF 4,7 Millions, qui sera soumis aux communes membres pour approbation et sous réserve de subventions**
- b) Donner les compétences à la commission du SEPE pour lancer les mandats d'étude, se procurer et consolider le financement**

M. Marcel Hubleur aborde ce point de l'ordre du jour que la presse a largement commenté. Il passe la parole à M. Daniel Urfer du bureau RWB concernant ce projet. M. Jonas Margot prend ensuite la parole au nom des bureaux RWB et Buchs & Plumey pour présenter la genèse et les éléments techniques de cette future réalisation.

Après cette présentation, la discussion est ouverte.

M. Ernest Gerber de Cornol a de grandes interrogations, il souhaite en particulier savoir si l'obligation de traiter les micropolluants existe en France voisine. Selon lui 4,7 Millions de francs pour traiter 15 km de rivière paraît excessivement cher.

M. Jonas Margot répond que la Suisse est le château d'eau de l'Europe et fait œuvre de pionnier. En France la prise de conscience existe, mais les lois ne sont pas encore en application. Dans l'Allaine ce qui est important c'est le taux de dilution. A l'aval de Step il y a une forte concentration de micropolluants.

M. Daniel Urfer signale que les mêmes questions se posent ailleurs, Bâle ou Genève, pour parfois 500 m. de cours d'eau. Le SEPE aura l'obligation de réaliser cet investissement tôt ou tard.

M. Marcel Hubleur signale que la taxe de CHF 9.-/EH sera de toute manière due si l'installation n'est pas réalisée.

M. Yanick Matthey rappelle qu'avec l'obligation cantonale de constituer un fonds pour le renouvellement, en tenant compte du maintien de la valeur, cela doublera les coûts de cet investissement. Il lui est répondu que cela ne sera pas autant si le maintien de la valeur est prévu sur plus longue période.

Mme Chantal Braichet pose la question de l'utilisation du chemin du pont d'Able. Pour la construction de l'installation de traitement des micropolluants, le chemin du pont d'Able ne sera pas utilisé. Pour l'exploitation par contre, deux ou trois fois par année, le tronçon de 100 m. de chemin pourra être utilisé avec l'autorisation de la commune de Porrentruy.

M. José Beuret demande quel est le pourcentage de micropolluants qui seront éliminés. La Confédération a fixé 12 substances parmi de très nombreuses, qui doivent être éliminées à 80 %.

M. Claude Gury souhaite savoir si la suppression de la taxe sera effective si les décomptes sont terminés le 30 septembre de l'année en cours. En effet, les décomptes doivent tous terminés à cette date, faute de quoi la taxe sera due pour l'année.

M. Jean-Luc Bourquin pose la question du personnel nécessaire pour le suivi de cette installation. Les travaux de maintenance seront sous-traités, la charge de travail supplémentaire de l'exploitant sera d'environ 20 heures par mois. M. Stéphane Crelier, exploitant, relève qu'il est un peu tôt pour avancer des chiffres. M. Daniel Urfer signale que cela n'occasionnera pas beaucoup plus de travail, hormis du nettoyage et de l'entretien.

Mme Nathalie Pouchon demande, au vu du dossier qui prévoit des bassins à ciel ouvert, si les bassins peuvent geler en cas de grand froid. Il lui est répondu que l'eau n'y stagne pas ce ne sera pas le cas.

M. Gaby Voirol tient à relever la raison pour laquelle nous souhaitons lancer ce projet immédiatement: la taxe annuelle de CHF 9.-/EH est destinée à un fonds de la Confédération, et il est urgent de profiter de ce fonds pendant qu'il est alimenté, avant

que les grandes Steps de Suisse y puisent pour financer leurs coûteux projets. En effet, les subventions ne pourront ensuite plus assurées.

M. Gilles Villard revient sur les points principaux : la commission accepte ce projet et recommande aux délégués d'en faire autant. Il s'agit d'une obligation légale à laquelle nous sommes soumis et nous ne pouvons nous y soustraire. La qualité de l'eau sera améliorée même si c'est sur un petit tronçon.

Dès que les travaux auront été décomptés nous serons exonérés de la taxe, en principe dès 2020. Il faut profiter de lancer cette réalisation pendant que les subventions sont disponibles. Suite de la procédure : si l'assemblée de ce soir donne son aval, les assemblées communales devront se prononcer sur le montant de CHF 4,7 millions, à part Porrentruy qui devra passer ce projet par la voie des urnes. Selon l'article 6 du règlement d'organisation et d'administration, il faudra l'approbation de la majorité des communes du SEPE. Cette majorité doit réunir des communes, qui entre elles, supportent au moins 50% des frais selon la clef de répartition. A Porrentruy, la votation populaire aura lieu le 21 mai.

Nous avons pris contact avec le délégué aux affaires communales pour que le libellé soit identique dans chaque commune, ainsi que dans le journal officiel. Cet intitulé sera transmis d'ici environ deux semaines aux communes.

La discussion est close et l'objet est soumis au vote :

a) Prendre connaissance et préavisier le projet de traitement des micropolluants d'un montant de CHF 4,7 Millions, qui sera soumis aux communes membres pour approbation et sous réserve de subventions

Décision : 25 délégués votent oui, 1 avis contraire et pas d'abstention.

b) Donner les compétences à la commission du SEPE pour lancer les mandats d'étude, se procurer et consolider le financement

Décision : Approbation à l'unanimité moins une abstention, sans opposition.

La séance est levée 19h.

Courtedoux, le 30 janvier 2017

Le Président
Marcel Hubleur

La secrétaire
M.-F. Maître